



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-097

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, et Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

David SUC représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Sébastien VINCENT représenté par Brigitte ROCHE et Ludovic LHOSTE représenté par Patricia GOUDARD.

Absents :

Raoul GANIVET, Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	17
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	2

Objet : OPERATION FACADE – SEGURA Patrick

Vu la délibération 2024-085 en date du 4 décembre 2024 reconduisant l'opération façades pour l'année 2025 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande de subvention n° 2025-13 et la déclaration préalable DP 043162500065 accordée le 25 août 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Patrick SEGURA propriétaire de l'immeuble cadastré section BE 0045 sis 16 route de Chamalières - Retournaguet, pour l'isolation extérieure et un crépi couleur crème foncé à beige clair. Ce bâtiment est visible depuis le domaine public.

Deux devis présentés :

 Entreprise BOLUKMESE d'un montant de	11 300.00 € HT dont retenu 3 710.00 € HT
 SAS CAILLOUX Michel d'un montant de	15 702.34 € HT dont retenu 5 546.00 € HT.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant de 3 710 € retenu pour le crépi crème foncé à beige clair sur les façades de la maison visible du domaine public. La subvention, en application du règlement de l'opération serait de 1 484 €.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et travaux » du 18/09/2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 1 484 € à Patrick SEGURA propriétaire de l'immeuble cadastré section BE 0045 sis 16 route de Chamalières - Retournaguet, pour l'isolation extérieure et un crépi couleur crème foncé à beige clair ; bâtiment visible depuis le domaine public.
- De rappeler que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.
- De dire que les crédits afférents à l'opération façade sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

